



Preuve de rupture abusive de la période d'essai?

Par **NM29**, le **15/06/2012** à **17:23**

Bonjour,

J'ai quelques questions concernant la rupture abusive de la période d'essai.

Voilà le cas:

Signature d'un CDI avec une période d'essai de 2 mois.

15 jours avant la fin de la période d'essai, mon employeur me notifie par courrier la fin de ma période d'essai (sans y écrire les motifs).

Cependant, il m'explique oralement que le motif est une activité insuffisante pour continuer le CDI.

Premièrement, est-ce vraiment une rupture abusive de la période d'essai? (Je pense très fortement que oui)

Deuxièmement, comment puis-je le prouver, sachant qu'il me l'a expliqué oralement?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **15/06/2012** à **19:41**

Bonjour,

Vous aurez beaucoup de mal à prouver le véritable motif de rupture de la période d'essai qui effectivement est abusif puisqu'il ne repose pas sur vos compétences professionnelles...

Par **NM29**, le **15/06/2012** à **19:44**

Merci pour cette réponse.

Mais auriez-vous une idée pour obtenir ne serait-ce qu'une preuve?

Par **P.M.**, le **15/06/2012 à 19:47**

Sauf si l'employeur vous l'écrit, je n'en vois pas ou éventuellement par des témoignages écrits ou mais c'est beaucoup moins probant, si l'employeur n'embauchait pas en CDI après votre départ...

Par **NM29**, le **15/06/2012 à 19:51**

Justement, c'est là le problème..

La structure est nouvelle. Elle vient juste d'ouvrir.

Je m'explique. Le Leclerc de ma ville a ouvert une "section" Drive. (Les clients font leurs courses sur Internet et viennent chercher leur commande)

Pour cette section, ils ont recruté uniquement de nouvelles personnes(8 ou 9 il me semble).

Et sur le nombre de personnes embauchées, nous ne sommes que 2 à ne pas voir notre période d'essai passer en CDI.

Par **P.M.**, le **15/06/2012 à 20:00**

En tout cas, l'employeur ne semble pas abuser des CDD...

Par **NM29**, le **15/06/2012 à 21:06**

Oui, c'est sur..mais que puis-je faire? Il n'y a vraiment rien?

Par **P.M.**, le **15/06/2012 à 21:20**

Ce n'est pas moi qui peux vous dire si vous pouvez recueillir des moyens de preuves ou des témoignages...